

Tableau de garanties

Ma couverture temporaire à l'étranger

MyStudies Cover
MyTravel Cover

GARANTIE FRAIS DE SANTÉ		
LES FORMULES	EMERGENCY	COMFORT
Plafond (global maximum par assuré)	250 000€ Couverture uniquement en cas d'accident ou d'urgence médicale	500 000€
HOSPITALISATION MÉDICALE ET CHIRURGICALE		
› Transport en ambulance (si hospitalisation prise en charge par APRIL International)		
› Frais de séjour (y compris forfait journalier en France)	100% des frais réels Accord préalable nécessaire et orientation vers l'hôpital le mieux adapté	
› Honoraires médicaux et chirurgicaux		
› Examens, analyses, médicaments		
› Actes médicaux		
Hospitalisation pour le traitement de troubles mentaux ou nerveux	80% des frais réels, jusqu'à 30 jours par an	
Chambre privée	Jusqu'à 50 € par jour	
MÉDECINE COURANTE		
Consultations et actes auprès de médecins généralistes ou spécialistes		
Analyses, examens de laboratoire, actes de radiologie, pharmacie	100% des frais réels, jusqu'à 750 € par an uniquement suite à un accident et urgence médicale et sur présentation du formulaire de remboursement	100% des frais réels
Actes d'infirmiers et de kinésithérapeutes (suite à la prise en charge hospitalière par APRIL International)		
Consultations de psychiatres	Non pris en charge	80% des frais réels Limité à 5 séances par an
Soins dentaires d'urgence Non consécutifs à un accident		Jusqu'à 400 € par an
DENTAIRE, APPAREILLAGE ET OPTIQUE SUITE A ACCIDENT		
› Équipement et appareillage médicaux, prothèses médicales ou orthopédiques		
› Audioprothèse	Jusqu'à 300 € par an	
› Optique : Consultations, Verres, Monture et lentilles		
› Soins dentaires d'urgence* (Pulpite dentaire, abcès dentaire, dent cassée ou tombée...)		
› Prothèses dentaires		
› Inlay-Core, Inlay-Onlay	Jusqu'à 800 € par an	
Non cumulable avec les soins dentaires d'urgence* non consécutifs à un accident		

*voir liste exhaustive dans la définition des soins dentaires d'urgence en page 5 des Conditions générales.

AUTRES GARANTIES		MONTANTS
ASSISTANCE RAPATRIEMENT		
Transport médical, rapatriement sanitaire		100% des frais réels
Rapatriement du corps ou des cendres en cas de décès		
Frais de cercueil	2 000 €	
Accompagnement du défunt		Billet aller/retour
Traduction de documents légaux ou administratifs	Jusqu'à 500 € par an	
Présence d'un membre de la famille auprès de l'assuré hospitalisé pendant plus de 6 jours		Billet aller/retour Frais d'hôtel pendant 10 nuits (maximum 80 €/nuit)
Retour anticipé en cas de décès ou d'hospitalisation d'un membre de la famille		Billet aller/retour
Retour anticipé en cas de sinistre au domicile		
Retour anticipé en cas d'attentat, de troubles politiques ou de catastrophe naturelle		
Retour des membres de la famille assurés	Billet aller simple	
Retour de l'assuré après consolidation dans le pays de destination		
Transmission de messages urgents	100% des frais réels	
Retour impossible	80 € par nuit (maximum 5 nuits)	
Assistance voyage si perte ou vol d'effets personnels	Avance jusqu'à 1 000 €	
Frais de recherche et de secours	Jusqu'à 5 000 € par personne et par événement	
Recherche et envoi de médicaments introuvables sur place	Frais d'envoi	
RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE		
Dommages corporels	Jusqu'à 4 500 000 €	
› Dommages matériels et immatériels consécutifs	Jusqu'à 450 000 € par an	
› Dommages locatifs	Dont 90 000 € pour les dommages immatériels Franchise absolue de 75 € par sinistre	
Dommages matériels causés pendant un stage	Jusqu'à 12 000 € par an Franchise absolue de 75 € par sinistre	
ASSISTANCE JURIDIQUE		
Honoraires d'avocat à l'étranger	Jusqu'à 3 000 € par événement	
Avance de caution pénale à l'étranger	Jusqu'à 15 000 € par événement	
ASSISTANCE PSYCHOLOGIQUE		
Entretiens avec un psychologue	3 entretiens téléphoniques	
INDIVIDUELLE ACCIDENT		
Capital en cas de décès accidentel	10 000 € - Limité aux frais d'obsèques pour les moins de 16 ans	
Capital en cas d'invalidité permanente totale ou partielle suite à un accident	Jusqu'à 40 000 € Franchise relative de 20%	

AUTRES GARANTIES (suite)	MONTANTS
ASSURANCE BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS	
BAGAGES	
› Perte, vol et destruction totale ou partielle au cours du trajet aller/retour	1 600 € - Limité à 800 € pour les objets précieux
› Vol et destruction totale ou partielle pendant le séjour	
Retard de bagages	Jusqu'à 200 €
Couverture des objets de valeur (ordinateur, téléphone portable, GoPro...): vol par agression ou à l'arraché	Jusqu'à 500 €
Utilisation frauduleuse de la carte SIM	Frais réels
INCIDENTS DE VOYAGE	
Report de départ (report ou changement de date d'examen)	Remboursement des pénalités de changement de billet d'avion jusqu'à 100 €
Retard d'avion /Annulation Manquement de correspondance	Jusqu'à 300 €
INTERRUPTION DE SÉJOUR	
› Remboursement des frais de scolarité de l'année en cours en cas de rapatriement de l'assuré OU	Au prorata temporis dans la limite de 5 000 €
› Remboursement des frais de séjour déjà engagés par l'assuré en cas d'interruption de séjour suite à rapatriement de l'assuré	Frais réels dans la limite de 250 € par jour avec un maximum de 5 000 €

APRIL International Care France
14 rue Gerty Archimède - 75012 Paris - FRANCE

www.april-international.com
S.A.S. au capital de 200 000 € - RCS Paris 309 707 72 Intermédiaire en assurances
Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 008 000 (www.orias.fr)
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS
CEDEX 09 - FRANCE.

